

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	56 (1983)
Heft:	3
Vorwort:	Editorial
Autor:	Kohler, Simon / Barbey, Gilles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L'ASPART - SO

Les *Cahiers de l'ASPART-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent régulièrement trois fois par an dans la revue *Habitation*. Ils sont adressés *gratuitement* à ses membres.

SOMMAIRE

Editorial	Les Cahiers de l'ASPART-SO	I
Articles	L'aménagement du territoire dans le canton du Jura Essai de définition de la réhabilitation urbaine	IV VII
Droit et jurisprudence	Buts et principes de l'aménagement du territoire Subsidiarité en aménagement du territoire	IX IX
Information ASPAN	Dix ans à la présidence de l'ASPART-SO, hommage à M. Eric Choisy Simon Kohler, nouveau président de l'ASPART-SO Enquête et concours sur l'information et la participation de la population	X XI XI

ÉDITORIAL

Les Cahiers de l'ASPART-SO

Un trait d'union et un instrument de dialogue

Quiconque a vécu les toutes premières approches de l'aménagement du territoire en Suisse et a suivi de près les initiatives destinées à le promouvoir, de même que les délibérations parlementaires et extraparlementaires ayant abouti à la loi du 22 juin 1979 dont il mesure la portée — tout en essayant de lever le voile sur l'incommensurable somme d'informations qu'elle recouvre — ne manque pas d'être impressionné par la grandeur de la tâche.

Est-ce un lieu commun de rappeler qu'outre les bases existentielles naturelles, l'aménagement vise le milieu bâti et l'habitat, la vie dans ses ressorts économiques, culturels et sociaux et s'en prend même, au dire de la loi, aux sources d'approvisionnement et à la défense générale du pays? Le champ de sa mise en place est immense. (On n'hésitait pas, lors d'une des dernières tables ouvertes de la TV romande, à lui conférer la charge de tous les sujets controversés d'une certaine Lex Furgler et autre LIM!) Elle aborde une nouvelle étape de notre vie communautaire helvétique. Les paris sont désormais ouverts sur l'efficacité pertinemment harmonieuse du fameux fédéralisme coopératif, clé de voûte en devenir de l'édifice confédéré que nous appelons de nos vœux.

L'ASPART entend poursuivre ses efforts en vue d'un aménagement du territoire allant de l'entité locale et régionale, respectueuse des us et coutumes et des particularismes, à la globalité

nationale à la fois soucieuse de l'ensemble et de l'unité. Sa raison d'être: apporter son tribut désintéressé à la sauvegarde, à l'organisation des espaces homogénéisés et à la meilleure utilisation des sols étroitement liée au bien-être de l'homme. Avec, bien précisé et sans méprise, son rôle d'intermédiaire de droit privé qui ne saurait se confondre avec celui des pouvoirs publics.

La loi fait appel à la science aussi bien qu'au bon sens. Elle mobilise aux côtés de l'officialité toutes les compétences issues de l'initiative privée. Elle appelle un consensus qui, pour aller de soi, n'exclut pas les obstacles dus aussi bien aux sensibilités qu'à d'inévitables tabous. Il suffit parfois de peu de chose pour mettre un projet en péril. Mieux vaut en éviter les incidences conflictuelles. C'est dire combien nécessaire est l'information. En l'occurrence: l'aller et retour de la communication, le partage des idées et des expériences. C'est le but des *Cahiers de l'ASPART-SO*. Dans un contexte accessible à tous, ils offrent leurs colonnes. Conjuguer le simple, le pratique et le concret, l'aujourd'hui et le demain, aller au-devant des solutions, faciliter le gommage des tiraillements évitables, telles sont les intentions des *Cahiers*. Merci à la revue *Habitation* de nous en faciliter la parution.

Puissent-ils être accueillis et appréciés. Puissent-ils susciter les échos porteurs en retour de suggestions bienvenues. Il nous revient à l'esprit cette période des années d'après-guerre où les plans d'urbanisme étaient à l'ordre du jour. J'entends encore les commentaires et les propos méfiants et désabusés des édiles communaux dont je faisais partie. La

CAHIER N° 1 MARS 1983

1^{re} année

Tiré à part du N° 3
de la revue *Habitation*

matière technique, une certaine nomenclature rébarbative, une littérature trop ostensiblement comminatoire avaient fait irruption sur la table du Conseil. Il manquait l'approche, le chemin de la perception, la touche humaine. Le projet qui était pourtant valable et prometteur non seulement d'urbanisme mais d'urbanité en avait souffert...

Urbanité, respect d'autrui et de soi-même, eût dit le sage, n'est-ce pas là aussi un des piliers de l'aménagement du territoire? L'évolution des techniques et la marche du temps n'excluent point la teinte d'empirisme providentiellement propre à notre pays. Et qui, portées par tous, feront de l'aménagement du territoire un événement national de cette fin de siècle. Modestement, les *Cahiers de l'ASPAN* en revendiquent d'ores et déjà leur part de mérite.

Simon Kohler,
président de l'ASPAN-SO.

Quel écho de l'aménagement du territoire?

La section Suisse occidentale de l'ASPAN crée en 1983 son propre bulletin d'information en liaison avec la revue *Habitation* qui a abrité ses colonnes durant de nombreuses années. Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* se présenteront sous la forme d'une succession de notations, de témoignages et de réflexions sur

Bureau du groupe Suisse occidentale:
Simon Kohler, président
Francis Bertherin, vice-président
Pierre Debrot, secrétaire
Jacques Bregnard, trésorier

1a, Port-Roulant
2003 Neuchâtel

Chèques postaux
10-11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN-SO:
Claude Yerly, rédacteur responsable
ASPAN Schänzlihalde 21
3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Comité de rédaction:
Gilles Barbey, président
Membres: Jacques Bregnard,
Jean Erhart, Arlette Ortis,
Raymond Schaffert

Rédaction «Habitation»:
Pierre-Etienne Monot,
rédacteur responsable
14, rue de la Barre
1005 Lausanne
Tél. (021) 22 62 73

Administration et publicité:
Imprimeries Populaires de Lausanne
2, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
Tél. (021) 20 41 41
Chèques postaux 10-6622

l'aménagement du territoire en Suisse. Cette information, à l'usage principal des communautés romandes, aura un caractère concret, voire instrumental, mais ne s'abstiendra pas pour autant d'aborder les finalités et concepts de la planification.

L'aménagement du territoire n'a plus à faire la démonstration de son utilité. Il est désormais reconnu d'intérêt général et promu par une loi fédérale. Cependant, l'espace géographique national n'a jamais été aussi exposé qu'aujourd'hui aux enjeux et convoitises divers et menacé de saturation ou de dégradation. Chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de l'ordre, mais les avis diffèrent sur la nature de cet ordre et les moyens à mettre en œuvre pour l'assurer. Trop souvent par le passé, des mesures d'urgence, prises à court terme en temps de crise, ont eu pour effet de masquer les objectifs à plus long terme de la planification.

Historiquement, la structure et l'apparence du territoire ne sont pas seulement œuvre de la nature, mais tout autant création de l'homme. Depuis des siècles, la société exploite le sol, bâtit des agglomérations ou endigue des cours d'eau, créant ainsi un réseau économique et modifiant le paysage. L'aménagement de l'espace a donc ce caractère progressif et cumulatif qui implique d'une part l'assainissement du sol et l'ordonnancement du domaine bâti, de l'autre la sauvegarde des ressources naturelles. L'équilibre à maintenir exige donc de l'imagination aussi bien qu'une attention suivie dans la gestion du sol.

La prise de conscience face aux transformations du territoire s'est élargie depuis quelques années. L'interdépendance des facteurs d'influence est apparue sous un jour de complexité nouvelle, posant des problèmes à une échelle toujours plus globale et appelant des solutions plus nuancées encore. Pour faire face à cette tâche illimitée, il est indispensable de disposer de lignes directrices dont dépendent à leur tour des programmes spécifiques. Cet effort de recherche ne peut être réduit à l'énoncé de quelques principes à caractère technique, mais doit obligatoirement recourir à l'appui des sciences humaines, qui seules peuvent rendre compte des phénomènes sociaux à la surface du globe. Or, il n'est pas de véritable aménagement du territoire sans prise en considération de sa population. Dans cette perspective-là, il convient d'élaborer le statut d'une région en fonction des aspirations de ses habitants tout en lui conservant son génie propre.

Une telle conception de l'aménagement de l'espace ne peut être que pluraliste et décentralisée, même si elle donne lieu à une coordination en haut lieu. Il importe que les spécificités locales soient non seulement maintenues mais encore soustraites aux grandes opérations de niveau qui leur enlèveraient toute raison d'être. Cette tâche délicate entraîne une action simultanée sur les aspects apparents et les traits moins évidents de l'ordre territorial.

C'est de ce projet ambitieux que les *Cahiers de l'ASPAN-SO* entendent témoigner régulièrement et dans la mesure des moyens d'information disponibles.

Gilles Barbey,
président du comité de rédaction.